



15 JUILLET : COMBIEN DE VIOLENCES FAUDRA-T-IL ENCORE SUBIR ?

Le 15 juillet 2026, des personnels du SPIP de la Martinique ont été confrontés, sur leur lieu de travail, à un acte d'une extrême violence commis par un individu dont le comportement avait déjà fait l'objet de signalements.

Près de deux mois plus tard, alors que l'audience approche, les agents victimes devraient pouvoir se concentrer sur leur reconstruction.

Il n'en est rien car à la violence des faits s'ajoute désormais des **violences institutionnelles**.

Et aujourd'hui, **la CGT IP Martinique refuse de les taire.**

DES VICTIMES LIVRÉES À ELLES-MÊMES

A la suite du traumatisme du 15 juillet 2026 est venues le temps des démarches : hôpital, dépôts de plaintes, auditions à la police, arrêts de travail, déclarations d'accident, justificatifs, soins, démarches RH et procédures judiciaires.

La sidération, la fatigue, les troubles du sommeil et les difficultés de concentration font pourtant pleinement partie de « l'après ». C'est précisément à ce moment-là que **l'administration devrait prendre le relais.**

Un agent victime ne devrait pas avoir à gérer seul les conséquences administratives, médicales et judiciaires d'un événement subi dans l'exercice de ses fonctions. Or, près de deux mois après les faits, les personnels doivent encore chercher des réponses, solliciter, relancer et questionner.

La CGT IP Martinique dénonce ce défaut d'accompagnement. Ce n'est pas aux victimes de courir après leur administration.

DEUX MOIS APRES TOUJOURS AUTANT D'INCERTITUDE

Les arrêts de travail consécutifs aux faits, apparaissent toujours enregistrés en Congés Maladie Ordinaire dans Origine. Les agents ignorent encore si leur Accident du Travail a bien été enregistré, où en est son instruction et quand leur situation sera régularisée.

Certains ont également dû engager des frais importants pour bénéficier d'un suivi psychologique ou psychiatrique, sans disposer d'informations claires sur leur prise en charge.

À l'approche de l'audience du 7 septembre, les interrogations persistent : où en est le dossier ? Quel est le statut des victimes dans la procédure ? Quelles démarches ont été entreprises par l'avocat ? Comment le contacter ? Quel accompagnement est prévu avant, pendant et après le jugement ?

La présence de la direction aux côtés de ses personnels devrait être une évidence.

La CGT IP Martinique dénonce une administration qui faute d'informations claires, de suivi et d'anticipation, laisse encore ses personnels victimes seules faces aux conséquences administratives, financière et judiciaires du 15 juillet.

QUAND LA HIERARCHIE DEVIENT UNE PARTIE DU PROBLÈME

Les événements du 15 juillet auraient dû conduire à **interroger les pratiques, revoir les priorités et repenser l'accompagnement des personnels.**

Or, il est regrettable de constater que les tensions persistent au sein de la Direction du SPIP, fragilisant le retour à un fonctionnement serein et stable du service. Malgré la gravité des événements, les pratiques de la hiérarchie ne semblent pas avoir fait l'objet de remise en question.

Le manque de coordination, les consignes contradictoires, l'absence de priorisation et d'anticipation : les mêmes difficultés persistent et aggravent une situation déjà dégradée.

Pendant ce temps, les agents en détresse psychologique tentent de se reconstruire ; ceux qui sont présents maintiennent le service et s'épuisent.

La CGT IP Martinique dénonce un fonctionnement de la direction qui contribue à entretenir les difficultés qu'elle devrait précisément les résoudre.

LA CGT IP MARTINIQUE DÉNONCE ET EXIGE

- **La régularisation immédiate des situations administratives et une information individuelle sur les Accidents de Travail**
- **Un accompagnement administratif réel des agents victimes**
- **Une prise en charge effective des soins psychologiques et psychiatriques**
- **Une information régulière sur la procédure judiciaire et sur le rôle de l'avocat**
- **Un accompagnement des victimes avant, pendant et après l'audience**
- **Une présence forte de la direction aux côtés de ses personnels**
- **La reconnaissance pleine et entière de la gravité de ce qui a été vécu**

POUR LA CGT IP MARTINIQUE LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE VIENT PROLONGER LES EFFETS DE LA VIOLENCE DU 15 JUILLET.

La CGT IP Martinique

Le 07/09/2026